

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2009 à 21H

Présents : Mme GIOVANNINI Juliette, le Maire M. HUGUES Gilbert
 Mme ABADIA Carole M. LAFOSSE Bernard
 Mme BIONDO Emilie M. ONDULATI Stéphane
 Mme CLEMENT Catherine M. RUBINO Joseph
 M. GROGNARD Frédéric

ABSENT non excusé : M. MOREAU.

M. GROGNARD est désigné secrétaire de séance.

Il est procédé à l'approbation et à la signature du conseil précédent. Mme le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le passage du seuil de procédure des marchés publics de 4.000 à 20.000€ dans le cadre du plan de relance. Le Conseil accepte l'ajout de cette délibération.

01/07/2009 INSTALLATION D'UNE ALARME DANS LA NOUVELLE MAIRIE

Suite au changement de locaux de la mairie, il est nécessaire d'y installer une alarme. Cette alarme volumétrique couvrira la nouvelle mairie et la nouvelle salle de classe. Elle pourra être étendue à la salle de classe actuelle au cas où l'alarme actuelle n'y fonctionnerait plus. Parmi les propositions, le devis de 1612,75€ H.T. a été retenu. Le Conseil approuve cette installation.

Vote **OUI : 9 voix.**

02/07/2009 MODALITES DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Dans un souci d'équité, la restauration scolaire sera cette année assurée par la Bastide Saint-Louis, après une année assumée par l'Auberge. Au vu de la distance entre l'école et la Bastide, le restaurateur devra apporter le repas dans la salle de classe aménagée pour la restauration. La Bastide devra donc s'équiper pour le transport des aliments chauds et froids en respect de la législation. La mairie a établi une convention avec la Bastide dans laquelle l'ensemble des modalités est détaillé. M. HUGUES demande si la Bastide est équipée pour apporter le repas par tous les temps. Il est répondu que les restaurateurs possèdent un 4x4 qui devrait leur permettre de toujours assurer le service. Le Conseil approuve l'attribution de la restauration scolaire à la Bastide Saint-Louis.

Vote **OUI : 9 voix.**

Mme le Maire passe la parole à M. GROGNARD

03/07/2009 TARIF DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Dans le cadre de la croissance de l'école, il est nécessaire d'accroître la taille de la garderie périscolaire et des vacances. La garderie doit donc être transformée en Accueil de Loisirs agréé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et nécessite une subvention de la CAF pour permettre son bon fonctionnement. En échange de cette subvention, la CAF exige que le tarif de l'accueil dépende du revenu des familles. La mesure de ce revenu validée par la CAF est le Quotient Familial : la somme des revenus annuels divisée par 12 et par le nombre de parts de la famille comptabilisé pour l'Impôt sur le Revenu. La mairie propose donc de fixer le tarif de la garderie périscolaire (matin et soir de 7h30 à 18h) comme suit :

Périscolaire	1 ^{er} enfant	Enfants suivants
QF<600	15,00€	11,25€
601<QF<1200	25,00€	18,75€
QF>1201	35,00€	26,25€

De même, la tarification quotidienne de l'accueil de loisirs pendant les vacances est fixé selon les mêmes tranches :

Vacances	1 ^{er} enfant	Enfants suivants
QF<600	4,00€	3,00€
601<QF<1200	7,00€	5,25€
QF>1201	10,00€	7,50€

Pour les enfants au-delà du deuxième, le tarif est donc de 75% du tarif plein. Le quotient familial sera obtenu en demandant le numéro d'allocataire des parents ou à partir de leur avis d'imposition pour les non-allocataires.

M. LAFOSSE souligne que les parents refusant de fournir leur Quotient Familial devront payer le tarif maximal. M. RUBINO demande s'il ne faudrait pas ajouter une tranche de tarification pour les très faibles revenus. M. GROGNARD dit que, pour le moment, le tarif appliqué est proche de celui de la tranche du

milieu, dans laquelle se trouve la majorité des parents ; la plupart arrive à régler la garderie dans les temps. Mme BIONDO explique que cette faible tranche imposerait un manque à gagner pour la mairie, alors que le Conseil avait décidé que tous les Caussolois participeraient à l'effort financier important lié à l'ouverture de la nouvelle classe et de l'accueil de loisirs. Mme Briseville, nouvelle comptable de la mairie, indique que les familles à très faibles revenus peuvent obtenir que divers organismes financent leur contribution à l'accueil de loisirs. Le Conseil approuve cette tarification.

Vote **OUI : 9 voix.**

Mme le Maire reprend la parole

04/07/2009 TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le tarif par repas proposé par la Bastide Saint-Louis est inchangé par rapport à cette année (5€). Dans le cadre de l'effort financier général, il est proposé d'augmenter les tarifs demandés aux parents de 20 centimes. La tarification sera donc : 3,00€ par repas pour le premier enfant et 2,70€ pour les suivants. Mme BIONDO indique que cette tarification est toujours très raisonnable par rapport aux restaurations scolaires alentours.

Vote **OUI : 9 voix.**

05/07/2009 MISE AUX NORMES DES VITRES DE LA NOUVELLE CLASSE

Les portes fenêtres de la nouvelle classe ont des vitrages qui ne sont pas aux normes pour accueillir une salle de classe car elles ne possèdent pas de film de protection. Il a été proposé de soit changer uniquement les vitres, soit remplacer vitres et huisseries pour une meilleure solidité (avec cadres en aluminium). C'est cette dernière solution qui a été retenue pour un montant de 6525,58€ H.T. Le Conseil approuve ce choix.

Vote **OUI : 9 voix.**

Pour les vitres des autres fenêtres de la classe, il suffira d'apposer un film protecteur.

06/07/2009 REPARATIONS SUITE AUX INTEMPERIES

Les escaliers situés entre la mairie et l'école et les escaliers d'accès à la mairie ont subi de gros dégâts cet hiver. Par mesure de sécurité, il est indispensable de les réparer. Dans l'urgence, un devis de 2610€ H.T. a été retenu.

Vote **OUI : 9 voix.**

07/07/2009 CREATION D'UN POSTE D'ANIMATRICE D'ACCUEIL DE LOISIRS

Dans le cadre de la croissance de l'école, il est nécessaire d'accroître la taille de la garderie périscolaire et des vacances. La seule ATSEM ne suffit donc plus pour encadrer la garderie en respectant les normes d'encadrement. Un poste d'animatrice d'accueil de loisirs est donc créé pour assurer l'accueil périscolaire et des vacances ainsi que l'encadrement de la restauration scolaire. Cet emploi sera annualisé à raison de 21h/semaine. Il se fera soit sous la forme d'un contrat saisonnier suivi d'un contrat occasionnel de trois mois renouvelable soit sous la forme d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi en concertation avec Pôle Emploi. Une Caussoloise s'est portée candidate pour ce poste aux horaires atypiques.

Vote **OUI : 9 voix.**

08/07/2009 SUPPRESSION DU POSTE DE GARDE CHAMPÊTRE

Madame le Maire lit la délibération. Il y est fait état de la charge financière que représente l'emploi de garde-champêtre alors que le statut de garde-champêtre a un champ d'activités limité, surtout en rapport avec la taille de la commune.

Madame le Maire ajoute que cette suppression de poste n'est pas en rapport avec la personne qui l'occupe actuellement mais strictement avec la fonction. La mairie a surtout besoin d'un agent technique polyvalent et il n'est financièrement pas possible d'avoir les deux. Les statuts de la fonction publique imposent que, après suppression du poste, son titulaire reste en surnombre sur la commune pendant un an avec 100% du salaire (hors prime de garde-champêtre); il passe ensuite sous l'autorité de Centre de Gestion et la mairie devra alors payer 150% de son salaire pendant deux ans (dont 50% pour le Centre de Gestion), 100% pendant un an et puis 75%. Pendant cette période, le Centre de Gestion lui proposera des emplois correspondant à son grade ; s'il refuse trois emplois, il sera licencié. Madame le Maire indique que cette suppression de poste aurait déjà dû être faite précédemment du fait de l'inadéquation entre le poste et la commune. Cette délibération ira au contrôle de la légalité et donnera ensuite lieu à un arrêté municipal qui rendra la suppression effective après épuisement des congés du titulaire.

Vote **OUI : 6 voix.**

ABSTENTIONS : 3 voix (Mme ABADIA, M. GROGNARD et M. ONDULATI).

09/07/2009 DOTATION CANTONALE

Après l'hiver rigoureux que nous avons connu, de nombreux chemins communaux ont été abîmés ou se sont montrés dangereux suite au verglas. Le Conseil Général nous a donc accordé une dotation 2009 importante : 45.000€ H.T., qui seront acquis si la municipalité effectue 65.000€ H.T. de travaux. Madame le Maire propose d'utiliser cette somme comme suit :

- Déplacement de l'entrée du chemin des cabanes de sorte qu'il fasse face à l'Est (pour limiter le verglas) et arrive sur la RD12 avec une pente plus faible. L'accès actuel s'est en effet avéré très dangereux cet hiver. Ce chemin sera effectué en tout-venant compacté. Un premier devis s'élève à 15.000€
- Signalisation au sol pour emplacements de parkings devant l'école afin de sécuriser la place pour les enfants matin et soir.
- Petite mise en forme de la place devant la nouvelle classe. Comme le Conseil Général a abîmé cet espace en stockant les matériaux nécessaires aux travaux de la RD112, il lui sera demandé de refaire cette mise en forme, voire plus.
- Rebouchage des trous des chemins communaux. Suite aux dégâts importants qui y ont été constatés, un projet de création d'un tronçon en enrobé entre le début des Claps (côté Saint-Vallier) et approximativement le numéro 652 est à l'étude. Mme le Maire indique que des particuliers pourront faire asphalté à leurs frais leur propre allée. Un premier devis s'élève à 45.000€.

Du tout-venant sera amené au chemin des cabanes.

- Elagage des bords des chemins communaux.

Les travaux correspondant à cette dotation peuvent être entamés dès à présent et le nombre de travaux réalisés de cette liste dépendra des devis.

Vote **OUI : 9 voix.**

Au sujet de la dotation 2008, Mme le Maire indique que les travaux de nettoyage des pieds de mur et de création d'une traversée de route sur le chemin de l'Observatoire ont été effectués. Ces travaux avaient pour objectif de limiter la quantité d'eau descendant jusqu'à la RD12 et donc la quantité de verglas s'y formant en hiver.

M. HUGUES demande si du tout-venant pourrait être apporté pour boucher l'arrière du mur construit sur le chemin communal près de sa propriété. Il estime que c'est actuellement dangereux. Mme le Maire y fera amener du tout-venant ou de la terre.

10/07/2009 DOTATION CANTONALE

Dans le cadre du plan de relance de l'économie, le seuil de procédure de mise en concurrence est porté de 4.000 à 20.000€. Le Conseil Municipal donne donc autorisation à Mme le Maire pour signer des devis de moins de 20.000€. Les travaux envisagés passeront néanmoins toujours par délibération afin de suivre la procédure normale de demande de subventions ou de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Vote **OUI : 9 voix.**

QUESTIONS DIVERSES

- La dotation de la CASA pour Courmes et Caussols s'élève cette année à 100.000€ en tout. Comme nous avons prévu les travaux d'agrandissement de la mairie, Caussols en reçoit cette année 70.000€. Malheureusement, la lenteur du SIVOM empêchera que ces travaux soient effectués cette année. Cela ne pose pas de problème pour la dotation. Par contre, cela empêchera la récupération de la TVA pour l'année N-1 au lieu de N-2, car nous ne réaliserons pas assez de travaux pour bénéficier de ce nouveau régime de FCTVA, pour lequel une convention avait été signée avec la préfecture.
- Le Président de la CASA est défavorable à ce que la CASA soit intégrée dans la grande métropole Nîmoise car, notamment, les petits villages comme Caussols n'y trouveraient pas leur place. La CASA dialogue néanmoins avec ses voisines : le SCOT Ouest se constitue avec Grasse afin, notamment d'harmoniser les zones d'activités.
- Les travaux de l'Auberge vont commencer (façade Sud et toilettes). La cuve à gaz a été enfouie pour respecter les normes de sécurité.
- De nombreuses demandes de fermes photovoltaïques sont faites pour Caussols. Mme le Maire y est défavorable car cela dénaturerait notre site inscrit et classé à Natura 2000. Mme le Maire estime que, tant que la mairie aura son mot à dire, les panneaux seront acceptés sur les toits à petite échelle, mais refusés dans le cadre de fermes photovoltaïques sur des terrains de particuliers.
- Une visite du site de Calern a eu lieu avec Natura 2000. Des travaux de débroussaillages sont effectués et les contrats avec les bergers (pour l'entretien du site) ont été présentés.

- Le bassin est presque totalement terminé. Il est en marche depuis octobre, mais après de nombreux échanges avec SFR, il manque uniquement la carte SIM appropriée pour les communications avec la mairie. En effet, la moindre surconsommation anormale en sortie du bassin sera signalée par téléphonie mobile afin de pouvoir réagir avant que le bassin soit vide.
- Les travaux de l'Eglise débuteront la semaine prochaine. Les prochaines messes seront effectuées en plein air (dont celle de la Saint-Louis qui a toujours lieu à l'extérieur).
- L'aire de jeu pour les enfants n'est plus aux normes et est maintenant fortement dégradée. Mme le Maire a obtenu un devis, pour le moment non satisfaisant de par le choix des jeux, de 16.000€. Cette aire est indispensable au vu du nombre d'enfants actuellement à Caussols.
- Le Raid aventure de la CASA aura lieu les 5 et 6 octobre (course et tir à l'arc). Il vise à l'insertion des jeunes et l'armée sera sur place dans ce cadre. Il y aura 80 jeunes plus les accompagnateurs. Ils dormiront sur place (gîte et tentes).
- L'entreprise EGEP (Eric Giovannini) demande si et dans quelles conditions elle pourra disposer de l'ancienne décharge pour entreposer des agrégats neutres, comme c'est le cas actuellement.
- Monsieur le Sous-Préfet a envoyé un courrier concernant le raccordement de la maison de M. MOREAU, malheureusement absent, au réseau EDF. L'ABF et la DDE ont émis des avis défavorables. Mme le Maire estime que le photovoltaïque est la seule solution envisageable. Il faudrait en effet poser 19 poteaux sur plus d'1km et le SDEG estime le coût du km à 40.000 à 50.000€, à charge de la mairie. Le Conseil estime que le coût est trop important et il sera de toute façon difficile de poser 19 poteaux dans les propriétés privées qui devraient être traversées par la ligne.
- Mme ABADIA rappelle que la Fête du Terroir aura lieu le 26 juillet.
- Mme le Maire présente Mme Isabelle Briseville, nouvelle comptable de la mairie, Caussoloise ayant appris la vacance du poste sur le site internet de la mairie.

Le Conseil se termine à 22h55.